

A retourner impérativement au moins 4 jours avant la session de formation

« LE BUDGET »

Les inscrits s'engagent à suivre les trois journées dans leur ensemble

Journée : INITIATION	Journée : PERFECTIONNEMENT	Journée : MISE EN PLACE DU BUDGET
<input type="checkbox"/> Jeudi 10 décembre 2020	<input type="checkbox"/> Mercredi 13 janvier 2021	<input type="checkbox"/> Mercredi 10 mars 2021
<input type="checkbox"/> Vendredi 11 décembre 2020	<input type="checkbox"/> Jeudi 14 janvier 2021	<input type="checkbox"/> Jeudi 11 mars 2021
EN CLASSE VIRTUELLE	EN PRESENTIEL <i>sous réserve de la situation sanitaire le jour de la formation</i>	EN PRESENTIEL <i>sous réserve de la situation sanitaire le jour de la formation</i>

* Cochez une date par journée

Formation en CLASSE VIRTUELLE : places limitées à 25 personnes

- **Prérequis**

Avoir un ordinateur, tablette ou smartphone et une connexion internet de qualité

Il est conseillé d'avoir un micro et une caméra afin de pouvoir poser des questions.

Nom de la Collectivité

Mme M Prénom NOM

Fonction

Adresse mail

(Indispensable pour recevoir la confirmation de votre inscription et le lien pour la visioconférence qui vous sera envoyé 30 minutes avant le début de la classe virtuelle).

N° téléphone :

Coût de la session de formation par personne (Communes ou EPCI)

Adhérents : 50 €/pers et par journée ⇒ 150 euros par personnes

Non adhérents : 60 €/pers et par journée ⇒ 180 euros par personnes

Règlement par :

Mandat administratif ou Chèque

Date
et signature de l'Elu

En cas de prise en charge des frais de
formation par la collectivité
Cachet de la mairie
et signature du Maire ou du Président

Les informations collectées feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités des Ardennes.